

Défendre les biens communs

Quand on défend une cause juste, on n'abandonne pas le combat, même s'il doit durer plusieurs mois, voire plusieurs années. Pour Dominique Potier, député de Meurthe-et-Moselle, l'affaire est entendue : à chaque fois que l'occasion se présentera, il défendra sa proposition de modification de la Constitution, afin d'y introduire la notion de la protection des biens communs mondiaux.



Dominique Potier

Déjà, en juillet 2018, soutenu par une cinquantaine d'intellectuels, le Groupe socialistes et apparentés à l'Assemblée avait tenté de profiter du projet de réforme constitutionnelle. Mais ce projet de réforme, pourtant promis par Emmanuel Macron pendant sa campagne électorale, n'a jamais été mené à terme.

« Alors que plus d'un tiers de l'humanité est confinée, nous n'avons jamais autant eu conscience de l'unité de l'humanité face aux grands défis que nous devons relever », insiste le député socialiste qui a déposé, le 11 mai, sur le bureau de l'Assemblée nationale, une proposition de loi constitutionnelle portant inscription du bien commun dans la Constitution.

« Le Parlement est à la hauteur des défis du temps, lorsqu'il légifère pour lutter contre la fraude fiscale, l'esclavage moderne, les écocides ou l'accapement des terres. Pourtant, plusieurs lois, poursuivant ces fins, ont en commun d'avoir été censurées par le Conseil constitutionnel », explique l'exposé des motifs.

Les Sages de la rue de Montpensier se sont appuyés sur les principes à valeur constitutionnelle de droit de propriété et de liberté d'entreprendre, pour justifier leurs décisions.

Or, rien ne justifie de se complaire dans l'impuissance publique.

« Notre génération a le devoir d'inscrire dans le droit un nouvel équilibre permettant de réconcilier la liberté d'entreprise et le bien commun. L'article 2 vise à subordonner à l'article 34 la défense de la liberté d'entreprendre et de la propriété privée à celle du bien commun », résume Dominique Potier.

Et maintenant ? Alors que la proposition de loi a été déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale, il faut attendre avant qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour. « On peut difficilement croire que le nouveau dépôt de ce texte provoque, de facto, une révision constitutionnelle », reconnaît Dominique Potier. Mais, en tous cas, il ne fera plus l'objet du mépris de la majorité qui sera bien obligée de convenir de sa pertinence.

Philosophe, Dominique Potier se prépare à une longue bataille et fait sienne la devise de Nicolas Boileau : « Hâtez-vous lentement, et sans perdre courage, vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage ».

Affaire à suivre...



28 juin

Le second tour des élections municipales se tiendra donc, si les conditions sanitaires le permettent, le dimanche 28 juin.

Le choix de cette date a donné lieu à de redoutables passes d'armes au sein de la majorité présidentielle.

D'autres solutions auraient pu être envisagées, comme l'annulation pure et simple du premier tour dans les communes où les électeurs n'avaient pas accordé à une liste la majorité des suffrages exprimés, dès le 15 mars, et la convocation de nouvelles élections en janvier 2021.

Chaque scénario avait ses partisans et ses adversaires et aucun ne pouvait faire l'unanimité.

Le Parti Socialiste n'a eu, sur cette question, qu'une boussole : seule la santé des Françaises et des Français doit primer. C'est, et ça restera, sa ligne de conduite alors que ses élu.es sont encore entièrement mobilisés pour que notre pays puisse tourner le plus rapidement possible la page de cette pandémie.

Un combat collectif

« La levée du confinement, ce n'est pas la fin de la crise sanitaire... », a tenu à rappeler Nathalie Sarrabezolles, dès le 15 mai.

« Le virus est toujours là et, même si les scientifiques, si les médecins, travaillent d'arrache-pied, nous n'avons toujours pas le moyen de le mettre hors d'état de nuire.



Protégeons-nous, protégeons les autres

Il nous faut donc, pour nous, pour toutes et tous, continuer à être vigilants, continuer à respecter les consignes de sécurité sanitaire, en responsabilité.

Le Département du Finistère est allé bien au-delà de ses compétences légales.

Il l'a fait notamment en distribuant massivement aux structures d'aides à domicile finistériennes des moyens de protection, sous la coordination de l'ARS.

Il a également accordé à ce secteur, fragile, économiquement et socialement,

des moyens financiers supplémentaires pour passer cette douloureuse période.

La lutte contre la pandémie passe aussi par le dépistage du virus et la production de gels comme l'a fait le Département par l'intermédiaire du laboratoire public d'analyse LABOCEA (voir Cap Finistère n°1312).

« Nous devons sortir progressivement et collectivement de ce confinement. »

Pour les assistants familiaux qui ont su avec professionnalisme et souvent ingéniosité s'occuper des milliers d'enfants placés à l'Aide Sociale à l'Enfance dans le Finistère, une aide financière supplémentaire de plusieurs centaines de milliers d'euros a été votée.

Avec la Région Bretagne, le Département a commandé des masques pour les professionnels de santé et du monde médico-social. Un fonds dit de « résistance » doté de plus de 25 millions d'euros pour accompagner les entreprises, le secteur de l'ESS, les associations et le milieu culturel a été mis en place.

« Dans le Finistère nous avons également garanti aux acteurs culturels que les fonds départementaux

ne baisseraient pas et je sais que nous trouverons ensemble toutes les solutions pour aider ce secteur fortement impacté par l'annulation d'événements et la perte de recettes », a rappelé la présidente.

Le Département du Finistère aborde le déconfinement avec un seul mot d'ordre : privilégier la santé des Finistériennes et des Finistériens dans les collèges.

« Gardons bien en tête que c'est collectivement que nous devons nous engager vers l'avenir », a tenu à rappeler Nathalie Sarrabezolles. **« Protégeons-nous, protégeons les autres, tenons bon. Notre département est au vert et le restera si nous prenons, à chaque instant, les précautions d'usages, les gestes barrières et mesures nécessaires, vitales qui sont de mises. Le combat contre le virus n'est pas fini. Nous devons sortir progressivement et je dirais collectivement, en conscience, de ce confinement. »**



Le Conseil départemental en première ligne

Le Finistère mobilisé



Dans les Collèges

En lien avec l'éducation nationale, le Département a garanti la sécurité des collégiens.



Pour l'aide à l'enfance

Une enveloppe d'aide aux assistants familiaux a été votée.



Pour fournir des masques

Avec la Région, le Département a commandé des masques pour les professionnels de santé et du secteur médico-social.

Sauver le secteur associatif

70 personnalités associatives et politiques, dont Émilie Kuchel, adjointe au maire de Brest, ont appelé, le 13 mai, dans une Tribune publiée dans Libération, à «sauver le secteur associatif et d'éducation populaire et maintenir le droit aux vacances pour toutes et tous !»

« **A**vec la crise sanitaire, les associations jeunesse et d'éducation populaire sont menacées. (...)

En France, le secteur représente près de 6 millions de bénévoles et 680 000 salarié.e.s, qui risquent leur emploi et la dégradation de leurs conditions de vie déjà souvent précaires en temps normal.

Pour autant, passé le confinement, nous aurons besoin de nos associations pour répondre aux besoins essentiels de la population et de la société, en premier lieu la garde des enfants et leur indispensable ouverture sociale et culturelle.

Les pertes totales sont difficiles à prévoir et dépendront grandement du plan de déconfinement et d'éventuels rebonds. L'estimation à ce jour se situe autour de 500 millions d'euros mais pourrait se multiplier en fonction du déroulement de l'été et de la rentrée de septembre.

Les mesures économiques de l'État et les aides des collectivités déjà engagées ne suffiront pas à maintenir les structures la tête hors de l'eau et à assurer les missions d'intérêt général

qui leur sont confiées. C'est pourquoi nous demandons au gouvernement de :

- Garantir le droit aux vacances pour tous les jeunes en maintenant les activités pendant l'été : les activités et départs en vacances avec les associations jeunesse et d'éducation populaire doivent être maintenus pour l'été 2020, avec la mise en place de mesures spécifiques permettant d'évoluer dans des conditions sanitaires exemplaires.

- Reporter le Service National Universel d'une année et réaffecter les fonds de 2020 aux activités jeunesse.

- Prendre toutes les mesures économiques nécessaires à la sauvegarde du secteur jeunesse et éducation populaire en France et, plus largement, du secteur associatif.

Ces mesures pourront passer par l'abondement des fonds de solidarité, déjà créés dans de nombreux territoires par les collectivités locales, et des subventions exceptionnelles aux fédérations d'éducation populaire, afin d'assurer le maintien et/ou la reprise des activités dans les meilleures conditions.»



Émilie Kuchel

Décentraliser la santé ?

Les socialistes bretons ouvrent le débat

Notre système de santé est en crise. Cela fait des années que tout le monde s'accorde sur ce constat. Avant la pandémie du Covid-19, les personnels des hôpitaux - qui sont aujourd'hui cités en exemple par le gouvernement - étaient obligés de se mettre en grève administrative ou de descendre dans la rue pour dénoncer leurs conditions de travail.

Par ailleurs, les sondages récents placent désormais la santé parmi les principales préoccupations des Français. Dans le système actuel, l'échelon régional est reconnu à travers le rôle des ARS (Agences Régionales de Santé) dans une approche purement déconcentrée de l'État. Mais les élus n'ont pas ou peu de prise sur les décisions que peuvent prendre ces instances. Les socialistes bretons, au sein du BREIS, leur union régionale, ont donc décidé de poser enfin la question d'une vraie décentralisation du système de santé

et du rôle que doivent y jouer la Région, les Départements et le bloc communal et de poser plus globalement l'enjeu de la démocratisation de la santé. Pour nourrir la réflexion, Jean-Jacques Urvoas, qui plaide depuis des années pour une décentralisation ambitieuse, a publié en tant qu'universitaire une Tribune qui souligne les paradoxes de notre système et pose les problématiques.

Il sera l'un des intervenants le samedi 30 mai (10h00 à 12h00), lors d'un débat proposé en visioconférence aux socialistes bretons et leurs partenaires, auquel participeront également Anne-Françoise Courteille, première vice-présidente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et présidente de l'UDES35, Frédéric Bourcier, président de la FHF Bretagne (Fédération des Hôpitaux de France), et Stéphane Postollec, secrétaire général CFDT Santé-Sociaux du Finistère. Il sera animé par Forough Salami-Dadkhah, secrétaire régionale du BREIS.



Jean-Jacques Urvoas

Tant sur la forme que sur le fonds, les socialistes bretons ont décidé d'aller de l'avant et de rompre avec les routines. Ce débat sur la santé ouvre une série de travaux qui se tiendront dans les semaines et les mois à venir, notamment sur l'aménagement du territoire, l'agriculture, la culture et les solidarités.

Agenda

30 mai

10h00-12h00 :

Visioconférence du BREIS sur le thème « Décentraliser la santé ? ». Informations au 02 98 53 20 22.

28 juin

Second tour des Municipales.

Retrouvez-nous sur

Facebook
PS.Finistere
et Twitter
@fede_PS29

Cap Finistère

Le Breton Socialiste

CPPAP 1222 P 11428
N° 1313 - Vendredi 29 mai 2020
www.ps29.bzh - cap-finistere@wanadoo.fr
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22

Directeur de la publication : Kévin FAURE

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Abonnement papier

Abonnement numérique

..... @

Tarifs pour l'année

Adhérents : 25 euros (papier) ;

20 euros (numérique)

Non adhérents : 50 euros (papier) ;

35 euros (numérique)

Chèque à l'ordre de :
ADFFFPS

Pour des Maisons des aidants

Aurélia Andreu

Un statut et un lieu pour centraliser leurs démarches administratives : voilà, notamment, ce qu'il faut rapidement accorder aux « aidants », explique Aurélia Andreu, membre du comité directeur de L'Hétairie, en charge du travail et des affaires sociales dans une note que vient de publier le Think Tank. La France n'est pas encore en retard mais elle doit très rapidement apporter des réponses à un phénomène qui va prendre de l'ampleur dans les années qui viennent.

Cap Finistère : Qui sont les aidants ? À combien peut-on évaluer leur nombre ?

Aurélia Andreu : Il est assez difficile de répondre précisément à cette question tant les situations sont différentes. Cependant, on estime qu'un Français sur cinq est un aidant dans sa vie et que 9 à 11 millions d'entre nous le sont de manière quotidienne, pour un enfant ou un parent, pour quelqu'un qui est en situation de handicap permanent ou qui affronte une maladie.

Cap Finistère : La loi du 22 mai 2019 qui devait leur apporter des solutions ne répond pas à leurs attentes ?

Aurélia Andreu : Grâce à cette loi, la question des aidants, qui était trop souvent occultée, a enfin été mise sur le devant de la scène et on a bien senti que le regard porté sur ces millions de femmes et d'hommes qui consacrent une partie de leur vie à aider leurs proches a positivement évolué.

Cependant, cette loi n'a pas vraiment changé leur vie quotidienne. La principale innovation de ce texte consistait à apporter une contribution financière aux aidants. Mais, compte tenu des critères mis en place on se rend compte que très peu la sollicitent. En effet, certains conjoints ne peuvent y prétendre ce qui exclut, de fait, une grande partie des aidants. Ensuite, elle ne peut concerner que celles et ceux qui s'occupent de personnes en situation de handicap à plus de 80 %. Très concrètement, cela signifie, par exemple, qu'une majorité des parents qui s'occupent d'enfants autistes ne peuvent y prétendre. Enfin, le montant même de cette compensation (43 euros par jour) n'incite pas à la demander.

Cap Finistère : Que proposez-vous pour mieux les accompagner et les protéger ?

Aurélia Andreu : Il faut rapidement simplifier la vie des personnes qui s'occupent d'un membre de leur famille.

Et en premier lieu, il faut définir qui est aidant car les réalités sont complexes.

Il peut s'agir de parents qui s'occupent à temps plein d'enfants en situation de handicaps lourds, mais aussi de conjoints qui se soutiennent pendant quelques années pour lutter contre une maladie comme le cancer. Afin de mieux reconnaître et valoriser les aidants, de mieux accompagner l'aménagement entre vie professionnelle et vie personnelle, il paraît indispensable de leur offrir une définition juridique précise de leur rôle, de leurs contraintes et de leurs obligations.

Les situations sont diverses, mais il existe malheureusement un point commun entre les aidants, permanents ou ponctuels : au-delà de la souffrance psychologique liée au handicap ou à la maladie, ils se heurtent à des démarches administratives qui demandent beaucoup de temps et d'énergie pour la moindre demande, concernant l'adaptation des logements ou des véhicules ou la possibilité de partir en week-end. À tel point que bien souvent, certains préfèrent même ne pas solliciter des aides auxquelles ils auraient pourtant le droit.

Il existe quelques exemples de maisons des aidants mais il faudrait les généraliser de manière à centraliser en un même lieu l'ensemble des organismes pouvant les accompagner. On ne peut plus se contenter de la bonne volonté de certaines collectivités.

Tant qu'on n'a pas été confronté à ce genre de situation, on n'imagine pas le temps perdu en démarches administratives. Rien n'est jamais acquis et il faut toujours demander et justifier dans différentes administrations. Il faut donc que l'État et les collectivités locales s'entendent et se coordonnent afin de mettre en place des maisons des aidants où les personnes qui accompagnent un proche en situation de dépendance ne se présenteraient qu'à un seul guichet et n'aurait affaire qu'à un seul interlocuteur. Cela permettrait de les faire sortir de cet univers bureaucratique chronophage. Ils pourraient ainsi se consacrer pleinement à l'essentiel, c'est-à-dire l'équilibre de leur foyer.

Enfin, l'ensemble des mesures précitées doit s'accompagner d'une revalorisation du métier d'auxiliaire de vie, scolaire ou familial, par une professionnalisation du métier et par une meilleure rémunération. Ce métier souffre d'un turn-over endémique qui empêche le travail sur du long terme avec les malades et leurs familles.

Lire la note sur : <https://www.lhetairie.fr/single-post/Pour-la-reconnaissance-des-aidants-familiaux>

